

La Migration internationale est devenue un élément essentiel des étranges Nord-Sud. De multiples travaux ont été publiés sur ce thème, mais longtemps cette translation n'a été envisagée que comme un transfert de main d'oeuvre et de devise. Aussi les interrogations se sont-elles concentrées sur les "travailleurs", les hommes d'âge actif, négligeant par conséquent toute une partie de la population directement concerné par ces mouvements, les femmes. Pourtant, depuis une décennie, les chercheurs ont commencé à s'intéresser à ces oubliées de la migration, et nous pouvons aujourd'hui rassembler et confronter des recherches encore dispersées sur les migrations au féminin.

Dans le monde d'aujourd'hui, l'émigration par délégation d'hommes seuls fait place, de plus en plus fréquemment, à la migration familiale. Par rapport à ces évolutions, les premiers travaux ont considéré les femmes comme des participantes passives de l'histoire migratoire. Or, le moment semble venu de s'interroger sur leur rôle parfois discret, caché voire occulté, et aussi sur l'émergence de nouveaux comportements chez les jeunes générations, dans les pays de départ comme dans les pays d'accueil.

Les textes rassemblés ici tentent de poser divers éclairages sur ce nouvel état de la migration et de faire apparaître les contradictions et les problématiques les plus saillantes de ce phénomène encore peu connu. Dès lors, le champ retenu s'efforce d'ouvrir des comparaisons entre les différentes aires géographiques et culturelles qui bordent la Méditerranée, notamment sur la réalité constatable en Afrique Sub-Saharienne, et tout particulièrement celle de l'Ouest.

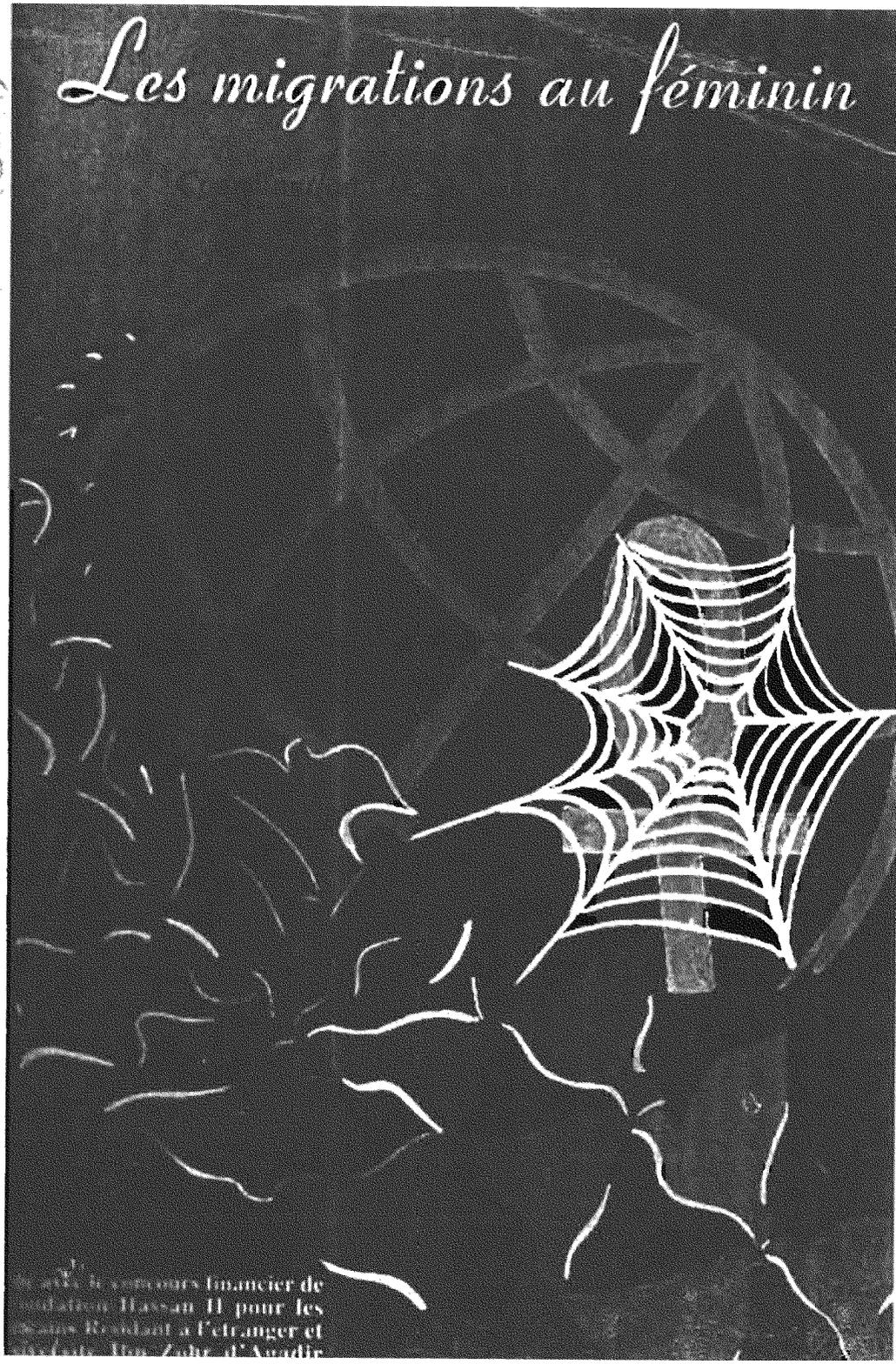
Que cet ouvrage concourt à valoriser les recherches dans ce domaine, et à montrer au grand public à quel point ces femmes participent activement à la fois à l'intégrations dans les pays d'accueil et à la transmission de certaines valeurs des pays d'origine. Elles jouent bien souvent un grand rôle au niveau de l'équilibre familial, tout en étant actives sur la plan professionnel et social, sans que cela soit connu. Questions nombreuses auxquelles cette contribution tente parfois d'apporter une réponses (ou à défaut un éclairage) et qui pour d'autres sont évoquées, demandant par la même un traitement à venir.

Les Editions
SUD CONTACT
 sudcontact@agadirnet.net.ma
 Tél: 00 212 48 82 73 39
 Fax: 00 212 48 82 50 24



Les migrations au féminin TITONG

AGC - Coordination : D. Mohamed CHAREF (COBID)



avec le concours financier de
 Fondation Hassan II pour les
 Jeunes Résidents à l'étranger et
 de l'Agence Hassan Zahir d'Agadir

- COUTRAS J. (1982) *Les femmes dans leurs espaces habituels en milieu urbain, le cas des femmes mariées des classes moyennes à Paris*, Centre de Recherche Analyse de l'Espace, Université de Paris I, 11 p.
- COUTRAS J. (1996) *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Colin / Masson, 155 p.
- GASPARD F. (1996) « De l'invisibilité des migrantes et de leurs filles à leur instrumentalisation », *Migrants Formation*, n° 105, pp. 15-30.
- KHADEM ABBAS KHIABANI P. (1989) *L'activité professionnelle des femmes maghrébines en France et ses répercussions sur leur vie de tous les jours*, Thèse de doctorat de 3ème cycle en Sociologie, Université de Toulouse II, 370 p.
- MADELINE C. (1981) *L'espace féminin dans la ville*. Thèse de doctorat de 3ème cycle en Géographie, Université de Paris I, 270 p.
- METTON A., BERTRAND M.-J. (1994) « Les espaces vécus dans une grande agglomération », *Espace Géographique* n° 2, pp. 137-146.
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (1997) *Habiter la ville marocaine*, Paris, L'Harmattan, 315 p.
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (1988) « Appropriation de l'espace », *Signes du présent*, n° 3, pp. 58-64.
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (1991) « Modèle d'habiter et crise de l'urbain : la situation vue à partir du Maroc », *Espaces et Sociétés*, n° 65, pp. 85-108.

FEMMES DE DIAMANTAIRES EN MIGRATION : ENTRE ISOLEMENT ET AISANCE MATÉRIELLE

« Si tu quittes le Fouta et que tu vas directement à l'étranger, tu peux t'éveiller et découvrir des choses à condition que tu sortes, que tu entretiennes des relations avec des gens. Mais si tu ne sors pas et que tu restes enfermée dans ta maison, tu ne connaîtras rien ».

Sylvie BREDELOUP

Chargée de recherche ORSTOM / SHADYC

La migration féminine internationale africaine tend à se décliner selon des formes nouvelles. À destination de l'Europe et sous la pression des politiques restrictives à l'immigration, les regroupements familiaux se sont généralisés dans un premier temps, contribuant à une transformation des relations de genre. Les hommes ne s'opposent plus aussi fermement que par le passé à l'idée que leurs épouses développent une activité rémunératrice. En ces périodes de crise économique généralisée, même dans le cadre d'une migration inter-africaine, ils peuvent y trouver là un moyen d'alléger leurs propres charges financières (Ba & Bredeloup, 1996). Aux États-Unis, au seuil des années 1990, les premières femmes sénégalaises à migrer à New York accompagnaient leurs époux wolof et mourides¹ et ouvraient des gargotes. À présent, des femmes célibataires ou divorcées s'y installent durablement et développent leurs propres bases économiques, concurrençant leurs compatriotes dans le commerce de gros (Ebin, 1995). Cette autonomie d'un genre nouveau peut se lire à la lumière du mouridisme et de sa capacité à légitimer des changements importants tels que l'évolution des relations de genre en son sein. Bien évidemment, la migration féminine active est autant à relier au processus généralisé d'individualisation et d'émancipation qu'aux difficultés économiques actuelles que traversent les pays africains. Au Burkina Faso également, les migrations

¹ La confrérie mouride est une confrérie religieuse musulmane, une organisation soufie apparue au Sénégal à la fin du XIXème siècle. Une greffe s'est opérée entre les populations wolof et le mouridisme.

internationales féminines ont augmenté et se sont diversifiées (Piche & all, 1996). On assisterait à un double mouvement, difficile à saisir sur la seule base des recensements, à la fois au retour au pays des femmes ayant accompagné ou rejoint leur mari en migration et au départ vers la Côte-d'Ivoire de jeunes femmes intégrant des secteurs économiques peu touchés par la crise comme le commerce.

À première vue, les formes que prend la circulation des femmes de diamantaires originaires du fleuve Sénégal peuvent paraître totalement en décalage avec ce panorama général où pointent de nouvelles dynamiques. Leur départ en migration mais aussi leur retour au pays dépend principalement du pouvoir discrétionnaire de leurs maris. Celles qui parviennent à développer une activité économique autonome font figure d'exception. Notre propos sera d'apporter un éclairage à la fois sur les itinéraires migratoires des épouses de trafiquants sénégalais, sur leur vie quotidienne et relationnelle en tenant compte des variables génération et nationalité. S'il n'est pas évident que la migration contribue à la transformation des relations de genre, il n'est pas dit non plus que les femmes issues des nouvelles générations ou étrangères au Sénégal se plient encore très longtemps aux diktats de leurs maris élevés dans la stricte tradition musulmane ni que l'oisiveté fondée sur la richesse soit encore possible à l'époque contemporaine et demeure une situation toujours aussi enviable.

LE TRAFIC DU DIAMANT ET SES IMPÉRATIFS

À l'aube de la décolonisation du continent africain, des ressortissants de la moyenne vallée du fleuve Sénégal² (Mali, Mauritanie, Sénégal), musulmans, se lancent dans la course aux diamants. Ils appartiennent pour la majorité d'entre eux au groupe *haalpulaar*³. Les premiers gisements sont repérés en Sierra Leone, bien loin de leur terre natale. Sans vergogne, ils s'aventurent sur un marché solidement verrouillé par la *De Beers*, l'un des plus grands cartels de

² Zone géographique mais aussi historique, la moyenne vallée correspond à l'ancien royaume du Fuuta Toro (ou Fouta selon l'écriture) et s'étend le long du fleuve Sénégal, sur les deux rives.

³ Les *Haalpulaaren* – regroupent tous ceux qui parlent la langue peul – c'est-à-dire les Peul, les Toucouleur et les Laobe. Les Toucouleur sont les populations noires les plus anciennement islamisées de la région. Inégalitaire, la société *haalpulaar* se divise en hommes libres, en artisans et en captifs.

tous les temps⁴. Dans les interstices laissés par l'empire minier sud-africain, ils écoulent les pierres brutes achetées à proximité des gisements, sur le marché libre européen auprès de lapidaires ou joailliers non accrédités par la *De Beers*. Plutôt que de négoce, il faut bien parler de trafic. Dans les pays producteurs, le commerce des pierres précieuses demeure une activité interdite aux étrangers alors qu'il est considéré comme légal de l'autre côté de la frontière. Aussi, les diamants extraits en Sierra Leone, au Zaïre ou en Angola se renégocient-ils à Monrovia (Liberia), Brazzaville (Congo), Bujumbura (Burundi), Anvers ou Tel-Aviv. Une mallette, une poignée de pierres brutes et c'est un atelier clandestin qui franchit les frontières, à l'insu des pays producteurs de diamants et des sociétés minières. Parce que sa valeur est maintenue artificiellement élevée par la *De Beers*, le diamant s'échange aisément contre des monnaies fortes, même clandestinement. Paradoxalement, il se marchande âprement dans la mesure où les lots sont toujours uniques et leur valeur impossible à étalonner et donc difficile à estimer. Le prix dépend alors du degré d'intensité de la relation établie entre les partenaires.

Les ressortissants du fleuve Sénégal : des « hommes-valise » dans la filière du diamant brut

Non seulement les trafiquants ouest-africains doivent jouer à cache-cache avec la *De Beers*, ses sociétés minières filialisées et les États producteurs de diamants, mais ils doivent négocier avec les diasporas juive et libano-syrienne qui exercent leur hégémonie sur la commercialisation et la transformation des gemmes au plan mondial. Le terme générique de trafiquant recouvre plusieurs catégories d'opérateurs économiques, plusieurs générations et niveaux d'intermédiation : collecteurs dans les zones de production, coursiers, coresponsables d'un comptoir en Afrique ou en Europe. Pour tenir leur rang dans la filière, les migrants ouest-africains sont conduits à circuler, à mettre sans cesse en relation les lieux dispersés où le diamant s'extrait, se négocie et se polit. La majorité d'entre eux résident en Afrique et assurent la navette entre les continents. Ils anticipent ou s'adaptent aux changements d'orientation générés par l'épuisement des gisements ou des stocks, par le durcissement

⁴ Le géant sud-africain contrôle, en effet, directement la moitié de la production mondiale, 30 % par le biais de ses filiales et, en aval, sur le marché noir, il s'efforce de racheter les 20 % qui lui échappent, se donnant ainsi les moyens de fixer arbitrairement et artificiellement le cours du diamant brut.

des contrôles, par les guerres et contribuent parfois directement à la recomposition des circuits de distribution. Au lendemain de la prise du pouvoir par Mobutu notamment, la région minière du Kasai étant devenue une zone difficile d'accès, les diamantaires réorientent leurs circuits vers Lubumbashi. Ils développent alors de nouvelles bases de repli à la frontière burundaise ainsi que des bases arrières en Belgique, Hollande. Plus récemment encore, depuis le développement du commerce de l'émeraude, de la levée de restrictions fiscales (création de bourses de diamant) et d'interdictions d'exploitation, ils y ont intégré au Sud, la Zambie, l'Angola, l'Afrique du Sud ; au Nord, les villes de Genève et de Tel-Aviv. Ce n'est que progressivement qu'ils ont pu développer ce dispositif commercial international, passant alliance avec des acheteurs européens installés un temps dans les comptoirs de diamants en Afrique, créant en leur compagnie des bureaux au nord. Pour s'assurer parallèlement des revenus moins aléatoires et dans le même temps asseoir leur légitimité auprès des autorités du pays d'immigration, ils développent aussi bien souvent une activité commerciale de façade.

Un système résidentiel rôdé

Pour étendre et développer leurs activités sur un vaste territoire, pour gérer cette dispersion apparente, ils jouent sur la solidarité ou la complicité d'un certain nombre d'acteurs. L'identification à la religion musulmane leur a permis un temps de bénéficier d'une structure d'hébergement pour accéder aux ressources et à l'espace urbain tout en conservant leur statut d'allochtone dans les pays producteurs ou importateurs de diamants. Dans ce système où la confiance organise, travaille les échanges et où le parrainage est obligatoire, le logeur (ou *diatigi*) qui cumule les fonctions de passeur et de courtier se pose comme l'interlocuteur privilégié aussi bien lors de transactions commerciales que lors de négociations avec les pouvoirs publics. En ces lieux de transit, il demeure le point fixe auquel peuvent se rattacher les diamantaires en circulation ou leurs familles, organisant l'accueil des uns, le rapatriement ou la sortie de prison des autres. C'est leur stabilité qui rend possible la mobilité des autres. Hier au Congo et au Zaïre, aujourd'hui au Burundi ou en Zambie, dans ces pays où les gouvernements conçoivent l'expulsion comme un principe régulateur, ce système de logeurs-intermédiaires continue de faciliter l'insertion des diamantaires.

Des stratégies matrimoniales élaborées

Mais pour parvenir à une accumulation notable et continuer d'exercer leur activité avec une sérénité relative, les trafiquants se doivent de renouveler sans cesse leurs alliances. Le jeu matrimonial participe de cette stratégie. Il est facilité du fait même de la valorisation de la polygamie dans les sociétés africaines. Si pour respecter la tradition, le diamantaire se marie bien souvent d'abord avec une fille du village, cousine croisée matrilatérale (c'est-à-dire la fille de l'oncle maternel), ensuite, en secondes ou troisièmes noces, il procède à des unions exogamiques pour échapper au statut d'étranger ou de clandestin. Ses épouses sont alors natives d'un pays minier et, si leur famille est influente au plan politique, la liaison n'en est que plus intéressante. Cette union a valeur de laissez-passer. Il devient alors plus facile pour le diamantaire d'ouvrir une boutique, d'acheter une maison ou d'employer du personnel sous couvert de l'identité de son épouse ou en prenant lui-même la nationalité du pays quand les législations le lui permettent. En cas de litige, il peut profiter des appuis politiques ou de la protection de sa belle-famille. Certains diamantaires n'hésitent pas à trouver une justification à leurs unions dans l'Islam. La religion musulmane réfute l'adultère et l'unique ressource qui se présente à un homme momentanément seul, parce qu'éloigné de sa première femme, reste le mariage. Pourtant, ces mariages exogamiques peuvent être contractés alors que la première épouse sénégalaise se trouve déjà en migration ; ils peuvent également correspondre à une première union. En outre, ils sont beaucoup moins systématiques chez leurs compatriotes émigrés, boutiquiers à Pointe-Noire ou à Libreville. De manière générale, dans la vallée du fleuve Sénégal, l'exogamie parentale demeure assez exceptionnelle, la femme étrangère fait partie des « quatre femmes peu recommandables » (Wane, 1966). « Le mariage avec une femme originaire d'un pays différent de celui où son mari aura vu le jour » constitue une erreur masculine à cause de la difficulté qu'il y a à contrôler la fidélité de l'épouse et aux obligations financières tacites que suppose une telle union (frais de déplacements pour rejoindre le domicile et rendre visite à sa famille). Faisant fi de ces recommandations, les jeunes générations de diamantaires, plus récemment introduites dans le circuit, perfectionnent parfois le jeu matrimonial, épousant les filles de grands diamantaires africains dans l'espoir d'association, d'ascension professionnelle. C'est ainsi que sur les neuf filles mariées du plus grand diamantaire malien, sept le sont à des diamantaires, débutants ou aguerris.

Considérant ces dispositifs commerciaux, résidentiels et matrimoniaux, nous essaierons d'en saisir concrètement les retombées sur la vie des épouses de diamantaires. Compte tenu des informations dont nous disposons, nous nous intéresserons davantage à la migration des Sénégalaises en Afrique orientale qu'à l'installation au Sénégal des épouses zaïroises, zambiennes ou burundaises. Outre la trentaine d'entretiens réalisés au Sénégal (dans deux villages de la moyenne vallée du fleuve Sénégal et à Dakar) directement auprès de femmes de diamantaires, nous nous appuyons sur un corpus de données beaucoup plus large qui a été constitué pour l'étude du milieu diamantaire (récits de vie, entretiens de groupe, observations, questionnaires systématiques auprès de 400 « diamantaires »...). L'évolution de la condition féminine et des rapports de genre ne sauraient être prédéterminés par la seule migration des uns ou des autres. Pour donner du sens à la circulation migratoire des femmes, il est souhaitable de ne pas se limiter à une simple analyse des statuts et des rôles féminins mais de considérer les interactions entre les hommes et les femmes.

ITINÉRAIRES MIGRATOIRES DES FEMMES DE DIAMANTAIRES

Selon la tradition *haalpulaar*, la femme n'accompagne pas son mari en migration ; elle le rejoint à condition d'y avoir été expressément invitée (Wane, *op. cit.*). Elle doit alors se soumettre : « *Quand on est marié, on ne suit que la volonté du mari. S'il te dit de le rejoindre dans un arbre, tu es obligée de le faire même s'il n'y a pas de meilleur endroit que là où on est né* ». La plupart des femmes cependant apprécient cette invitation et envisagent leur propre migration comme un moyen de remplir régulièrement leurs devoirs conjugaux et leurs fonctions procréatrices. « *Le pays ne me plaisait pas, ce n'était pas la terre de mes grands-parents. Mais il fallait que j'y reste le temps de faire des enfants et après, j'ai commencé à m'adapter* ». Les femmes mariées restées au village considèrent la migration comme une opportunité qui ne leur a pas encore été offerte⁵. Rejoindre son mari, c'est avant tout se donner les moyens de conforter des liens conjugaux que la distance et la longue séparation peuvent distendre. L'âge avançant, la femme est

⁵ Si dans cet article, nous évoquons plus particulièrement l'itinéraire de celles qui rejoignent leurs époux en migration, les autres – celles qui restent au pays – sont beaucoup plus nombreuses. L'invitation à l'étranger demeure un privilège réservé aux familles les plus aisées.

toutefois davantage disposée à rester au pays pour s'occuper de ses enfants, des affaires de sa belle-famille ou se reposer.

Migration rime avec polygamie

La femme rejoint son mari selon des modalités arrêtées par ce dernier qui gère bien souvent plusieurs unions à la fois sur plusieurs territoires. Si la polygamie demeure une pratique courante et stable en Afrique en dépit du processus d'urbanisation⁶, elle apparaît encore plus fréquente dans le contexte de l'immigration. Que ce soit en France ou sur le continent africain, du fait de leurs ressources accrues, les hommes accèdent plus facilement et plus tôt à la polygamie que leurs compatriotes restés au pays. De surcroît, si en France la polygamie est interdite même aux résidents étrangers⁷, dans les pays africains traversés par les diamantaires et notamment au Zaïre, elle est particulièrement valorisée, y compris par les chrétiens. Pour les trafiquants de diamants, la polygamie est non seulement un moyen de satisfaire les préférences de leur famille en matière matrimoniale mais aussi un choix stratégique. C'est un compromis qui leur permet de respecter les obligations lignagères visant à la reproduction de la communauté et de conjuguer des objectifs personnels (satisfaction de désirs charnels) et professionnels (assurer notamment l'essor d'activités économiques, immobilières ici et là-bas). Les femmes de diamantaires interrogées étaient toutes mariées ou avaient été mariées sous le régime polygamique⁸, à deux exceptions près.

Ou bien les épouses se croisent, se succèdent auprès de leur mari en migration. Ou bien elles cohabitent dans le pays d'origine ou dans le pays d'accueil, en présence ou en l'absence du mari ; le trafiquant pouvant être amené à circuler, à négocier et donc de

⁶ Entre 1978 et 1986, le niveau de polygamie est demeuré élevé et stable au Sénégal. 60 % de femmes de plus de 30 ans sont en union polygamique (Antoine, Bocquier, Fall, Guisse & Nanitelamia, 1995 : 69).

⁷ Les lois Pasqua interdisent la polygamie en France et en font un motif d'opposition au regroupement familial voire de refus du renouvellement du titre de séjour des conjoints polygames sous réserve de changement de leur régime matrimonial.

⁸ Dans le code de la famille sénégalaise, la polygamie demeure un régime de droit commun. En l'absence d'option particulière, l'union avec 4 épouses devient la règle. Trois options sont cependant proposées lors de la célébration du mariage : option polygamique (unions limitées à 4), option de limitation à moins de 4 épouses, option monogamique).

surcroît à loger dans un autre pays. Ou encore, elles résident dans des concessions différentes qui soient ou non dans la même ville, dans le même pays ; le mari passant alors d'un lieu à l'autre. Polygamie alternante, simultanée ou éclatée, toutes ces situations ont été repérées ; une même personne expérimentant tour à tour, au fil des étapes migratoires, ces différentes facettes de la vie matrimoniale.

Bigame ou véritablement polygame, le trafiquant ne procédera pas à la même répartition de ces femmes dans les différents lieux de vie : tout dépendra de ses projets de réinvestissements, de sa surface financière, de la nationalité, l'âge de ses épouses et de la qualité des relations qu'elles entretiennent entre elles. En outre, quand les deux épouses sont sénégalaises, le séjour à l'étranger de la deuxième épouse est globalement plus court que celui de la première à moins que le diamantaire n'ait procédé à des unions très rapprochées dans le temps. Quand le trafiquant multiplie les unions, il peut décider d'être le seul pôle circulant de la famille comme il peut s'improviser chef d'orchestre : pour exemple, le trafiquant fait venir à Kinshasa sa deuxième femme qui était à Anvers, en remplacement de la première épouse qui repart dans le *Fuuta*, au village. Alors que la troisième épouse qui se trouvait dans une autre concession familiale à Dakar part s'installer à Anvers.

Migration rime avec fécondité

Dans ce contexte de polygamie alternante, les femmes rapidement fécondes ont de fortes chances de rentrer rapidement au pays pour laisser la place à leur co-épouse à moins qu'elles ne redeviennent enceintes très rapidement. Les femmes sénégalaises interrogées ont quasiment toutes accouché en migration, en zone urbaine. Les femmes difficiles à féconder resteront plus longtemps aux côtés de leurs maris à moins que cette situation apparentée à de la stérilité n'incite ces derniers à les répudier ou à les rapatrier au pays. Latifa, troisième épouse, qui avait été mariée contre son gré à un diamantaire et qui se refusait à lui psychologiquement, raconte comment elle l'a accompagné dans ses étapes migratoires successives (Belgique, Zaïre) avant d'être enceinte près de dix ans après son mariage. « *Il m'a retenue pendant dix ans, il a attendu que j'ai un enfant pour me dire de partir* ».

L'urgence de la maternité est d'autant plus forte que le séjour à l'étranger peut être interrompu rapidement à la demande de

l'époux qui souhaite appliquer une égalité de traitement entre ses co-épouses ou en raison d'événements qu'il subit et répercute en cascade auprès de ses dépendants. Pendant la migration, les maternités sont donc nombreuses et rapprochées. L'écart moyen entre deux naissances est inférieur à celui qu'on peut observer au Sénégal (33 mois selon Nicolle, 1992). L'abstinence sexuelle *post-partum* serait moins respectée en migration d'autant qu'une émulation peut s'opérer entre les co-épouses partageant la même concession. L'écart entre les naissances serait donc encore plus resserré en régime polygamique. Relatant son évacuation et celles des femmes de la concession, de Kamina (zone minière du Zaïre) par les forces de l'ordre zaïroises, en 1973, Coumba précise : « *toutes les femmes étaient en état de grossesse. Ma co-épouse était au 7ème mois, moi au 5ème et les deux autres entre le 6ème et le 8ème mois* ». Les faits corroborent donc les discours sur l'interrelation migration / procréation.

Si les parcours migratoires des femmes de diamantaires ne sont pas aussi complexes que ceux de leurs époux, ils sont bien souvent chaotiques reflétant le caractère illicite et aléatoire des activités professionnelles de ces derniers. Dans les années 1960, les épouses des trafiquants s'installent au Libéria. La décennie suivante, elles alternent entre les deux rives du fleuve Zaïre, entre Brazzaville et Kinshasa au gré des expulsions qu'elles subissent⁹. Plus tard, elles gagnent la Zambie, le Burundi, la Belgique ou à nouveau le Congo. Les trafiquants s'efforcent de les mettre à l'abri, les éloignant des zones d'extraction de pierres précieuses. À partir du début des années 1980, Bujumbura, la capitale du Burundi, pays non producteur de diamants, devint une terre de prédilection pour les épouses des trafiquants. Mais, fin 1995, près de 300 femmes et enfants sont

⁹ En 1971, les autorités de Kinshasa accusent les étrangers implantés sur leur territoire de se livrer au trafic du diamant et d'avoir privé la République Démocratique du Congo en 1970 de 26 % de ses recettes budgétaires. 7 000 ressortissants de l'Afrique de l'Ouest sont alors expulsés dont 700 Sénégalais. L'année suivante, les trafiquants ayant pour certains regagné le pays sont évacués dans les provinces du pays pour cultiver la terre. En août 1972, de l'autre côté du fleuve, la République Populaire du Congo impose une carte d'identité pour les seuls commerçants étrangers et cinq ans plus tard emprisonnent puis évacuent des milliers de ressortissants de l'Afrique de l'ouest dont 2 900 Sénégalais accusés de se livrer à un commerce illicite et frauduleux (BREDELOUP S. (1995) « Tableau synoptique : expulsions des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain (1954-1995) » in S. Bredeloup (Coord.), *Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Mondes en Développement, tome 23, n° 91, pp. 117-123).

rapatriés du Burundi par le gouvernement sénégalais alors que les trafiquants avaient anticipé le mouvement et gagné les Etats voisins dès que les conflits interethniques avaient commencé à paralyser leur activité économique.

Départs en migration

Le premier départ en migration s'opère le plus souvent alors que la femme est jeune mariée¹⁰ sans enfant; elle part donc rejoindre son mari, rapidement, moins d'un an après son union. Quand il s'agit d'un mariage avec une femme plus âgée (ancienne divorcée, ou mariée dans le cadre du lévirat), le délai paraît plus long. Les jeunes villageoises qui, pour la majorité d'entre elles, ne connaissent pas même Dakar ou Saint-Louis, ne voyagent pas seules. Elles sont accompagnées par un beau-frère ou un co-villageois. Le voyage, avec la découverte des capitales africaines – escales sur leur parcours – et de l'avion, demeure encore fortement présent dans leur mémoire. Peur de l'inconnu, excitation de la rencontre avec un autre univers et joie de retrouver son mari s'entremêlent.

Les départs suivants s'opèrent dans un état d'esprit différent. Les femmes ont une idée plus juste de ce qui les attend: enfermement, peur de l'expulsion, oisiveté et aisance matérielle. Bien que la séparation des noyaux familiaux et notamment le conflage des enfants relève d'une pratique courante en Afrique, les femmes disent laisser souvent avec regret leurs enfants sevrés au village. Mais il s'agit pour elles d'assumer leur fonction de reproductrice avec autant de zèle que leur co-épouse. « La famille polygame fonctionne fondamentalement sur le mode de rivalité entre co-épouses » (Faizang & Journet, 1988). Rivalité sexuelle, rivalité procréatrice. Le rang (1ère, 2ème, 3ème...) notamment peut s'effacer devant la capacité de la femme à s'adapter à son nouvel environnement. La femme est donc conduite à s'investir pleinement à l'occasion de son séjour si elle veut conserver ses prérogatives voire gagner de l'ascendant sur sa ou ses co-épouses. Et de toute

¹⁰ Dans nos enquêtes, les deux-tiers des femmes se sont mariées entre 13 et 16 ans. Au Sénégal, selon A. Nicolle, l'âge au premier mariage des filles est inférieur à 16 ans, surtout en milieu rural, l'âge légal étant de 15 ans. Mais d'après les études plus récentes (Antoine & all., op. cit. : 60), on assisterait dans les villes sénégalaises, et à Dakar plus particulièrement, à une entrée en union de plus en plus tardive.

manière, contrairement à ce qui se passe au village, seules leurs fonctions de reproductrices demeurent.

Un premier départ en migration peut exceptionnellement correspondre à une volonté délibérée du mari de rompre les liens d'un mariage qui lui aurait été imposé par sa famille. « C'est sa mère, ma tante, qui l'a poussé à m'envoyer mon billet (pour venir le rejoindre à Brazzaville). Il m'a une fois dit : c'est un alibi pour te divorcer que je t'ai fait venir ici. Je sais que nos relations n'ont aucun sens car je ne t'aime pas. Si je te laisse là-bas (au village), je suis obligé de t'envoyer de l'argent et nos relations dureront. Ça me dégoûte ». Quatre ans et deux enfants après son arrivée à Brazzaville, le divorce de Coumba était prononcé et elle repartait seule au village.

Repli stratégique et retour sanction

Les femmes de diamantaires acceptent tout à fait l'idée de rester ou de rentrer au pays quand la réussite matérielle du mari ou leur sécurité est menacée au sein de la société d'accueil. La soumission à l'homme, norme islamique, n'explique pas à elle seule cette attitude pragmatique. Elles ne sont pas disposées à prendre des risques inutiles quand leurs maris ne sont plus en mesure de les prendre en charge au plan économique. Ayant vécu pour une partie d'entre elles une expulsion ou un emprisonnement, elles ne sont plus toujours aussi convaincues de l'intérêt financier que représente à long terme le trafic du diamant. Impuissantes, elles voient leurs aînées parfois démunies financièrement obligées de se lancer à plus de 50 ans dans un petit commerce alors que leur époux est décédé ou emprisonné.

La circulation des femmes et des enfants entre les différents lieux qui composent le territoire du diamantaire participent d'une volonté d'opérer un rééquilibrage des membres de la communauté familiale entre ici et là-bas. Quand la femme a plus de six enfants ou quand elle atteint l'âge de la ménopause, elle rentre au village définitivement. Son utilité sociale ne s'éprouve plus dans les mêmes lieux. D'une certaine façon, sa vie conjugale prend fin en même temps que ses capacités à procréer. Elle peut alors assurer un rôle d'intendance, prenant en charge la mère âgée du trafiquant, surveillant les travaux de construction ou d'agrandissement de la concession familiale. Elle se retrouve également à assurer l'éducation des enfants de sa ou de ses co-épouses que lui a confié son mari. Quand la première femme est étrangère, cette installation au

village du mari paraît plus problématique et correspond à un départ de son pays. En dépit de l'autorité que lui confère son âge et sa maternité, du fait qu'elle ait été convertie à l'Islam, il ne lui est pas toujours facile de s'imposer dans un milieu qui ne lui est pas complètement familier et qui laisse peu de place à l'individu. Celles qui ont sollicité leur rapatriement auprès de l'ambassade de leur pays n'ont pas pu être interrogées...

En cas de mésentente entre les co-épouses, dans le cadre d'une polygamie simultanée, la première tactique du mari consiste à interrompre le séjour à l'étranger d'une de ses épouses avant d'envisager le divorce. Quand le conflit éclate entre une épouse sénégalaise et une épouse zaïroise, burundaise ou zambienne, le plus souvent c'est la première qui est conviée à rejoindre le Sénégal, chacune restant dans son pays d'origine.

LA VIE QUOTIDIENNE EN MIGRATION

Un climat d'insécurité aboutissant à un enfermement relatif

Si les trafiquants ont intégré les risques du métier (interdictions de travailler puis de résider dans les zones minières, emprisonnements, expulsions, meurtres) on peut s'interroger sur la façon dont leurs épouses évoluent dans cet environnement hostile. La contrepartie financière suffit-elle à compenser les désagréments quotidiens ? Dans notre enquête, plus d'une sénégalaise sur trois, épouse de diamantaires a connu personnellement une expulsion ou un emprisonnement ou les deux au long de son parcours migratoire, l'une ayant même accouché en prison. À deux exceptions près, leurs maris ont tous été expulsés, emprisonnés à plusieurs reprises et, au moment de l'enquête, deux d'entre eux étaient en prison, deux autres décédés dans l'exercice de leur activité.

Les femmes parlent naturellement des problèmes de sécurité qu'elles rencontrent dans les pays d'accueil, comparant avec la vie au village : « *au village, il y a la paix et la sécurité tandis que là-bas, on n'est pas tranquille, on a peur d'être arrêté* ». Elles doivent affronter à la fois la violence des hors-la-loi et des hommes de loi. Le même scénario est décliné à chaque fois : elles sont réveillées brutalement la nuit par des bandits ou des policiers et ne maîtrisent plus du tout le déroulement des événements.

« Une fois, on était déjà couché quand des bandits sont entrés chez nous. Ils n'ont rien pris, on les avait envoyé pour tuer mon mari.

Heureusement, il l'a échappé belle. Mais c'est pourquoi cette zone (Lubumbashi, zone de gisements diamantifères dans la forêt zaïroise) m'a dégoûtée et je suis partie à Kinshasa puis Nairobi ».

« Durant cette expulsion (1967), on nous a trouvés chez nous à 19 heures du soir. Ils nous ont amenés dans une prison. Nous étions 4 femmes et 40 hommes... On a fait là-bas (prison de Kamina, République Démocratique du Congo) une semaine... Ils nous ont pris pour nous évacuer sur Lubumbashi... J'étais avec ma petite fille, mon mari et ma co-épouse. On a pris les hommes et on les a renvoyés directement au Sénégal... On était ma co-épouse et moi en état de grossesse et on a failli faire un accident de train entre Kamina et Lubumbashi. Avec ce choc, ma co-épouse a eu des perturbations ce qui lui a causé de faire un accouchement prématuré. Et moi, au 8ème mois, j'ai eu un mort-né... On a fait là-bas quatre jours et ils nous ont amenés à la mosquée et ont récupéré nos papiers à 2 heures. À 3 heures, un avion militaire nous a pris pour Kinshasa où on a fait 22 jours avant de continuer pour le Burundi. On était logé dans un hôtel. Quelques temps après, ils ont voulu récupérer nos enfants car ils disaient que ces enfants sont nés là-bas... ».

Un El Hadj originaire de la vallée du fleuve Sénégal les a ensuite aidées à obtenir des papiers en règle et les a accompagnées jusqu'à Bujumbura (Burundi).

Bien que vivant dans l'angoisse permanente d'un contrôle sur le marché ou à domicile, d'un vol ou d'une expulsion, dans l'ensemble, les femmes de diamantaires prennent la vie avec un certain fatalisme – quelques-unes se déclarant même disposées à repartir à l'étranger pour profiter du climat tempéré, de l'abondance de vivres sur le marché (*sic*) ! Après deux expulsions, l'emprisonnement durable ou le décès de leur mari, elles tiennent cependant des propos plus radicaux : « *Maintenant, je ne veux plus immigrer. Ce que je veux, c'est partir à la Mecque. J'ai été là-bas une fois et c'est le seul lieu où je veux retourner. Aller à l'extérieur je ne veux plus* » (Penda, 55 ans, 18 ans passés en migration).

C'est précisément cette insécurité ambiante qui permet aux trafiquants d'imposer à leurs femmes mais aussi à leurs enfants une certaine réclusion sans avoir besoin de la justifier. En multipliant les interdictions – interdiction de sortir, de scolariser les enfants, de nouer des contacts privilégiés avec les familles voisines autochtones, de se regrouper, de travailler – ils entendent bien asseoir leur autorité. Ceux qui paradoxalement passent le plus clair de leur temps à déjouer des interdictions, prétendent ainsi se garantir des débordements auxquels pourraient se livrer leurs femmes et enfants

dispersés dans les différents lieux de leurs systèmes migratoire et commercial. Conscients de leurs faiblesses – absence relative, incapacité d'apporter des revenus réguliers, analphabétisme –, ils souhaitent contrôler totalement la situation, au prix même d'un durcissement de leurs positions. Ils demeurent les représentants mythiques de l'ordre ancestral. Mais, leurs femmes ne sont pas dupes bien qu'elles demeurent soumises : « *Nos maris ne veulent pas qu'on sorte parce qu'ils sont en relation avec les Zairoises et ne veulent pas qu'on découvre leur secret et dès fois ça aboutit au mariage. Il y a d'autres hommes qui ne veulent pas que leurs femmes sortent parce qu'ils sont tout simplement jaloux* ». Il est intéressant de noter que le seul trafiquant, qui ait accepté que son épouse le seconde dans sa boutique, avait décidé d'emblée de la faire venir en migration pour pouvoir justifier rapidement d'un divorce.

De la même manière, les diamantaires mettent en avant la peur d'altercations entre écoliers qui dégèneraient et provoqueraient leur expulsion pour justifier le maintien au foyer de leurs enfants. Souhaitant avant tout garantir une organisation sociale conforme aux valeurs traditionnelles de leur groupe et transmettre cette vision à leur descendance, ils recourent à des marabouts. Ceux-là se déplacent dans les concessions pour enseigner les bases du Coran et transmettre les valeurs culturelles *haalpulaaren*. À se demander si les trafiquants ne craignent pas aussi – en tant qu'analphabètes – d'être remis en question par leur descendance.

Habitues à circuler librement au village, en migration les femmes recourent à la communication indirecte. Elles ne rendent pas visite à leurs parentes ou amies ; elles leur téléphonent comme elles gagnent le marché en véhicule particulier. Paradoxalement, ces moyens de communication modernes préservent du contact avec la rue et peuvent contribuer à l'isolement relatif de ces migrantes. Activée essentiellement à l'occasion de baptêmes ou autres cérémonies, leur vie relationnelle a peu de chances de s'épanouir davantage dans la mesure où elles n'exercent pas d'activités professionnelles qui pourraient favoriser leur insertion dans le pays d'accueil et leur autonomie financière.

Un modèle résidentiel traditionnel revisité

Qu'elles soient en Zambie, au Zaïre, au Burundi, au Congo, les familles de diamantaires résident dans de vastes concessions bien équipées, confortables appartenant bien souvent à des compatriotes

logeurs. Mais, les diamantaires peuvent être aussi propriétaires de leur maison sous couvert de leurs épouses autochtones ; ils sont plus rarement locataires. Les concessions peuvent rassembler une communauté importante (plus d'une trentaine d'adultes) comme elles ne peuvent regrouper qu'un ou deux noyaux familiaux (des co-épouses, leur mari, un enfant en bas âge, un frère du mari et sa première femme par exemple). D'énormes variations peuvent se produire d'un mois à l'autre. Contre rémunération, des compatriotes en situation de célibat viennent y prendre leurs repas. Pour leurs affaires, les trafiquants sont conduits à s'absenter souvent et longtemps (2 à 3 mois d'affilée) de leur domicile. Ils peuvent être amenés, à l'inverse, à recevoir des acheteurs ou fournisseurs potentiels, les obligés et à les héberger, le temps de la transaction.

Rarement exigus, les logements ne posent pas de contraintes particulières et ne sont pas à l'origine de conflits comme en Europe où la polygamie est disqualifiée pour partie en raison de l'environnement social. L'alternance entre l'espace public (salon, cour) et l'espace privé (chambres, cuisine) structure toujours leur vie quotidienne. Les cours réunissent 2 à 15 femmes originaires de villages de la vallée du fleuve Sénégal qui s'organisent pour nourrir la communauté selon une rotation qui rappelle le système de « tours » institué par les polygames. Les enfants dorment bien souvent dans le salon et l'espace est toujours suffisant pour faire cohabiter les épouses, accueillir des parents ou amis de passage. Le modèle résidentiel traditionnel a été réinterprété de sorte que des formes de vie sociale villageoises peuvent se reproduire. En revanche, la circulation des membres d'une même famille entre différentes concessions demeure moins fréquente qu'au village.

Des activités domestiques limitées

Les activités domestiques occupent au quotidien une place limitée chez les femmes *haalpulaaren* en migration – ce qui contraste fortement avec la vie qu'elles menaient au *Fuuta* –, rythmée par les corvées d'eau et de bois. « *Au village, on est fatigué. Il faut puiser de l'eau, piler le mil, aller au champ contrairement à là-bas où tout est fait par les boys. Et puis tu ne sens pas la chaleur, tout est climatisé... là-bas, on ne fait que manger et dormir* ».

Au village, la vie laborieuse de la femme s'ordonne autour de deux pivots : la préparation de la nourriture et le renouvellement de

la propreté. En migration sur le continent africain, elles n'assurent pas l'entretien de la maison. Elles se font seconder par une importante domesticité. Il existe, en outre, une répartition précise des tâches entre les boys et les bonnes, tous ressortissants du pays d'accueil. Embauchés par les trafiquants, les boys assurent, sous l'ordre de leurs épouses, les travaux de blanchisserie, repassage, ménage, vaisselle. Ils peuvent aussi faire office de porteur quand la femme estime les provisions achetées au marché trop lourdes. Les bonnes, quant à elles, apportent des soins aux jeunes enfants, quand la famille est plus nombreuse. Au village, il arrive aussi que les femmes se fassent aider dans les tâches ménagères, mais elles font appel alors à des parentes ou alliées ; en aucun cas à des travailleurs rémunérés et de surcroît de l'autre sexe. Cette situation est donc inhabituelle dans une société musulmane. Cependant, quand les conditions de vie deviennent plus difficiles en migration, prétextant que les domestiques commettent des vols, les diamantaires font alors venir les petites sœurs restées au village, en remplacement.

Les épouses de diamantaires se relaient dans la préparation des repas qui demeure une activité valorisée. La nourriture quotidienne ne réclame pas une longue préparation comme au village où la minutie et la patience président à la promotion de la femme au rang de bonne cuisinière. Toutefois, les femmes peuvent prétendre également au statut de cuisinière accomplie par leur capacité à doser les condiments et devenir ainsi une « main savoureuse » (*cfki njungo*). Selon une croyance assez répandue, la « main savoureuse » correspondrait par ailleurs à « la capacité féminine d'émouvoir le mari dans l'intimité » (Wane, 1966).

Mais, en définitive, de quelle manière les épouses de trafiquants, issues du milieu rural, occupent-elles leurs journées en l'absence d'une grande partie de leur famille, dans un pays d'accueil plutôt hostile ? Elles se lèvent à l'aube pour respecter leurs obligations religieuses et éviter les remontrances du mari quand il est présent. Elles prennent leur petit-déjeuner puis se recouchent jusqu'à dix heures, moment où elles prennent leur bain et se chargent du ménage de leur chambre. Or, dans la tradition *haalpulaar*, le courage féminin au labeur se mesure principalement au temps passé en éveil et suppose un réveil matinal et un coucher tardif. Cette société tient, en effet, le sommeil moins pour détente et repos du corps que pour simple inconscience (Wane, *op. cit.*).

Quand c'est leur tour de faire la cuisine, elles appellent le boy ou la bonne pour se faire assister. En fonction des prescriptions du

mari, la fréquentation du marché est variable. Les unes s'y rendent régulièrement seules, en petits groupes. Les autres s'y déplacent qu'une fois par quinzaine ou par mois, accompagnées d'un domestique. À l'exception de la tétée, le bain, les soins à l'enfant, le linge à laver font parties des activités déléguées aux bonnes.

La préparation comme la prise de repas sont les moments conviviaux de la journée. Les hommes et les femmes prennent leur repas séparément mais les femmes assurent le service. Elles préparent le *Cebu* également pour leurs compatriotes célibataires, ceux qui paient quotidiennement (*tuuse*) pour être nourris en même temps que les membres de la famille. Après le déjeuner, les femmes font la sieste puis discutent avec leurs co-résidentes, dans la cour, sous l'arbre, autour du thé. Avant le dîner, il leur arrive de rendre une visite rapide à une parente ou une co-villageoise résidant à deux pas de chez elles. Après le dîner, elles allument la télévision ou le magnétoscope et regardent des films hindous, de karaté, des variétés locales ; elles écoutent des cassettes de Youssou Ndour, le chanteur national. Elles peuvent tout à loisir consacrer du temps à leur beauté (coiffure, hygiène corporelle, henné...), leur toilette. « *Nous portons des pagnes mais dans la maison seulement. Quand nous avons fini de préparer, nous remettons les grands boubous. Il y a des hommes qui ne veulent pas que leurs femmes portent des pagnes* ».

Contrairement à leurs consœurs mariées à des commerçants ou artisans installés parfois dans les mêmes villes (Brazzaville) ou encore à Pointe-Noire, Libreville, les femmes de diamantaires ne sont pas autorisées par leur époux à exercer un petit commerce à domicile. La couture, la broderie ou le tricot qui peuvent être considérés comme de nouveaux savoir-faire acquis en migration ne débouchent pas sur la commercialisation de vêtements ou draps. Comparativement à la vie qu'elles menaient au village, les femmes sénégalaises perdent leur autonomie financière et le regrettent plus ou moins ouvertement même si elles apprécient, par ailleurs, leur confort matériel. « *Je voulais bien travailler, faire du commerce mais mon mari ne voulait pas. Je voulais vraiment faire quelque chose. Ici, au Sénégal, au moins tu peux faire du commerce et si tu veux quelque chose et que tu demandes à ton mari de te l'acheter, s'il refuse, là tu pourras te le payer toi même* ». Une fois de retour « définitif » au village, qu'elles soient ou non dans la nécessité (décès du mari ou divorce), elles sont nombreuses à réactiver une activité agricole ou commerciale indépendante même modeste.

Les épouses, ressortissantes de l'Afrique orientale, sont également amenées à abandonner l'activité commerciale qu'elles avaient débuté avant leur mariage et à faire l'apprentissage du mode de vie *haalpulaar*.

ESPACES DE RELATIONS

Dans la tradition *haalpulaar*, le mariage correspond davantage à une alliance entre groupes familiaux qu'à une union entre deux individus qui se seraient choisis. Dans ces conditions, la réserve, le détachement voire l'évitement caractérisent bien souvent les relations entre conjoints *haalpulaaren*. Bien qu'à ma connaissance, aucune étude n'ait porté sur la comparaison des statuts matrimoniaux des femmes sénégalaises migrantes et non-migrantes, en rapprochant certaines données, il semblerait que le divorce entre conjoints sénégalais soit moins fréquent en situation migratoire internationale qu'au pays. Au Sénégal, le taux de divorcialité est élevé : près d'une femme sur trois divorce (Antoine & *alii*, 1995). La propension à divorcer est plus grande chez les femmes scolarisées et urbaines (Lo, 1985) et le remariage est très fréquent : 95 % des veuves et 89 % des divorcées se remarient dans les cinq ans qui suivent leur rupture d'union (Mboup, 1992). Même en France, où la législation peut donner davantage à la femme pour la garde des enfants en cas de conflit conjugal, rares sont les femmes prêtes à assumer les conséquences d'une rupture radicale (Nicollet, 1995). Quant aux hommes polygames, il leur est toujours plus facile de renvoyer au pays l'épouse qui pose problème, en gardant avec lui leurs enfants que de divorcer. Cependant l'interférence de mœurs et de lois étrangères, la progression de l'éducation introduisent des changements dans les comportements des femmes et des hommes. Latifa qui n'a pas supporté son mariage arrangé avec un diamantaire analphabète et autoritaire s'est battue pour obtenir la garde de son enfant après le divorce alors qu'elle se trouvait au Zaïre, sans soutien particulier. Les modalités et l'issue de cette confrontation sont particulièrement révélatrices d'une évolution des relations de genre. Le décalage entre le niveau scolaire des jeunes femmes et de leurs maris diamantaires semble se creuser, ce qui ne devrait pas à terme faciliter les relations au sein des familles.

« Si une personne n'a pas du tout fait les bancs alors que toi, tu as un certain niveau si minime soit-il, vous ne pouvez pas avoir les mêmes idées. Lui, il a des idées arrêtées, c'est un conservateur. Il traite les femmes comme nos grands-pères le faisaient. Et ce genre de mariage

n'est pas facile à supporter... Je crois que je préfère me marier avec un homme qui a de l'intelligence même s'il n'a rien. Je préfère un homme qui me respecte et qui sait entretenir une femme. Je connais déjà un homme riche maintenant je veux découvrir un autre homme ».

« Les femmes sont devenues dynamiques, leur mentalité a changé, elles ont d'autres choses dans la tête. Leur souci n'est plus de rester là à s'habiller, à manger, à faire la drianké (la coquette, la séductrice) ».

Les unions avec les femmes étrangères relèvent d'un choix. Alors que les femmes *haalpulaaren* sont les dernières prévenues quand elles se marient, les jeunes filles originaires de l'Afrique orientale sont courtisées quelques temps par les diamantaires avant d'être demandées en mariage. Ces dernières empruntent au registre amoureux pour exprimer les termes de leurs unions ; elles parlent de « coups de foudre » réciproques. Chrétiennes, elles se convertissent à l'Islam. Elles ont bien souvent un niveau d'instruction (secondaire) plus élevé que celui de leurs consœurs et a fortiori de leurs maris. Mariage d'amour ou liaison stratégique ? Le taux de divorcialité semble élevé entre trafiquants sénégalais et jeunes femmes d'Afrique orientale. D'un côté, les femmes n'hésitent pas à quitter définitivement le domicile conjugal, laissant leurs enfants quand elles estiment que leur mari n'a pu les moyens suffisants de subvenir à leurs besoins. De l'autre, les diamantaires sont nombreux à rompre leur union avant même d'envisager une installation provisoire de leurs femmes au Sénégal. En outre, il semble difficile pour les femmes originaires de cités d'Afrique orientale, habituées à la profusion, au confort matériel de s'adapter à la vie austère des villages de la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Elles supportent difficilement le poids de la famille traditionnelle et ses exigences.

Qu'elles soient sénégalaises, zaïroises ou burundaises, les femmes de diamantaires qui ont été scolarisées ne partagent pas les idées de leur mari pour ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. *« Leur père ne veut pas qu'ils se fatiguent. Il n'a même pas accepté qu'ils étudient ».* *« Mes enfants n'allaient pas à l'école parce qu'ils étaient trop petits. Malgré tout, je voulais les inscrire pour qu'ils s'éveillent un peu mais mon mari a refusé. Ils étaient toujours à la maison ».*

En réalité, une divergence notable semble exister au sein des diamantaires entre les anciennes et les jeunes générations. Les premières générations ont pu réinvestir au plan économique dans leur pays d'origine et ils ont eu le loisir de penser à leur descendance masculine. Ayant souffert d'une réputation d'illettré, ceux qui en

- avaient les moyens financiers, ont incité leurs enfants à suivre un cursus scolaire de façon à ce qu'ils puissent tenter leur chance dans un secteur moins dangereux. Alors que leurs cadets qui, pourtant ont été initiés au savoir-faire et au savoir-circuler, sont arrivés sur un marché saturé où leur avenir professionnel de « travailleur indépendant » semblait encore plus aléatoire. Dans ces conditions, ils ont eu tendance à adopter une attitude rigide, de fermeture au sein de leur unité familiale, à s'en tenir à un conformisme social de crainte d'être débordé, remis en question par leurs enfants.

POUR CONCLURE

La transplantation des familles *haalpulaaren* à l'étranger renforce les prérogatives des diamantaires et restreint notablement la liberté de leurs épouses. En Afrique centrale, si la villageoise sénégalaise profite indirectement de la situation financière privilégiée de son mari, paradoxalement elle n'a plus aucune latitude, plus aucune autonomie financière. Elle ne peut librement circuler ; en cas de conflits, elle ne peut compter comme au village sur une large communauté faisant fonction de médiateur. « Astreinte à résidence », elle n'a pas non plus la possibilité de dégager un surplus en travaillant, restant cantonnée exclusivement dans la sphère domestique. En accompagnant son époux en migration, elle a donc perdu son rôle de productrice et son utilité sociale a notablement régressé. Seule alternative : renforcer ses fonctions de reproductrice. La maternité devient un enjeu considérable et une rivalité reproductive exacerbée s'instaure entre co-épouses.

Les pays d'accueil africains dans lesquels s'installent plus ou moins durablement les femmes de diamantaires cherchent moins à les intégrer qu'à les expulser. Hostiles aux étrangers qu'ils prennent pour responsables de leurs difficultés économiques, néanmoins, les pouvoirs politiques des États d'Afrique centrale ne remettent pas en cause le principe de la domination de l'homme sur la femme. À supposer même qu'elles puissent sortir de leur concession, les femmes de diamantaires ne pourraient donc être interpellées par d'autres modèles culturels qui valoriseraient différemment les modes matrimoniaux notamment. En cas de conflits familiaux, elles ne pourraient recourir aux instances de la société d'accueil pour défendre leur position.

La migration ne favorise pas nécessairement une remise en question des rapports de genre ; si elle ne génère aucun contact avec la société d'accueil, elle peut même à l'inverse contribuer au maintien de la domination masculine voire au renforcement de certains traits identitaires contestés au pays d'origine. Les prémices de la contestation par les femmes de la place qui leur est assignée peuvent être autant les produits de l'urbanisation, de la scolarisation, du contact avec un milieu exogène que de l'immigration. Qu'elles aient ou non vécu en dehors du Sénégal, qu'elles soient ressortissantes de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est, issues du monde rural ou urbain, les jeunes femmes scolarisées ne supportent plus bien l'autoritarisme exacerbé de leurs maris analphabètes et dont la fortune reste, de plus en plus hypothétique, aléatoire. Elles contestent parfois le mariage forcé ou, restant dans l'ordre des discours, elles formulent des projets professionnels autonomes : reprendre leurs études pour prétendre à une activité professionnelle gratifiante, repartir seule à l'étranger pour cette fois-ci y travailler. Qu'elles aient ou non passé accompagné leur mari en migration, qu'elles soient ou non scolarisées, les villageoises qui sont sollicitées régulièrement par des bailleurs de fonds notamment dans le cadre de la coopération décentralisée sur le fleuve Sénégal accèdent à de nouvelles responsabilités associatives, économiques, éducatives, ouvrant irrémédiablement la voie vers d'autres rapports de genre (Sow, 1991).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M., NANITELAMIO J. (1995) *Les familles dakaroises face à la crise*, Dakar, NEA, IFAN / ORSTOM / CEPED, 207 p.
- BA C.O., BREDELOUP S. (1996) « Migrations inter-africaines des femmes de la vallée du fleuve Sénégal » in J. Bisillat & J. Charmes (Dir.), *Femmes et développement*, L'Harmattan, Paris.
- BODIN C., QUIMINAL C. (1991) « Le long voyage des femmes du fleuve Sénégal », *Hommes et Migrations*, n° 1141, mars, pp. 23-26.
- BREDELOUP S. (1993) « Les migrants du fleuve Sénégal : À quand la "Diams'pora" ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n° 1, pp. 205-232.

- BREDELOUP S. (1994) « L'aventure des diamantaires sénégalais », *Politique Africaine*, n° 56 : Entrepreneurs, ajustement et démocratie, pp. 77-93.
- COQUERY-VIDROVITCH C. (1994) *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIXe au XXe siècle*, Paris, Desjonquères, 395 p.
- DRAME M. (1993) « La vie des femmes migrantes à l'étranger : analyse d'entretiens effectués à Madina Ndiathbé, département de Podor », *Rapport de stage ORSTOM*, sous dir. de S. Bredeloup.
- EBIN V. (1993) « Senegalese women migrants in America : a new autonomy ? », *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa*, IUSSP Committee on Gender and Population / ORSTOM-Dakar, Dakar, 3-6 mars.
- EBIN V. (1995) « Women's Saints and Strategies : the Expanding Role of Senegalese Women in International Trade », in S. Bredeloup (Coord.), *Dynamiques migratoires et recompositions sociales en Afrique de l'Ouest*, Bruxelles, Mondes en Développement, n° 91, tome 23, pp. 113-115.
- FAIZANG S., JOURNET O. (1988) *La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Paris, L'Harmattan, 172 p.
- MAKINWA-ADEBUSOYE P.K., AFOLAYAN A. (1993) « Migration and Women's Status in Sub-Saharan Africa », *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa*, IUSSP Committee on Gender and Population / ORSTOM-Dakar, Dakar, 3-6 mars.
- MINISTÈRE DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE (1993) *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Dakar, Juillet.
- NICOLLET A. (1992) *Femmes d'Afrique noire en France. La vie partagée*, Paris, CIEMI / L'Harmattan, 317 p.
- OPPONG O. (1993) « Some roles of women : what do we know ? Conceptual and methodological issues in sub-Saharan Africa », *Seminar on Women's Status and Population Change in sub-Saharan Africa*, IUSSP Committee on Gender and Population / ORSTOM-Dakar, Dakar, 3-6 mars, 32 p.

- POIRET C. (1996) *Familles africaines en France*, Paris, CIEMI / L'Harmattan, 448 p.
- QUIQUEREZ-FINKEL I. (1992) « Conflits et résolution de conflits dans les familles africaines immigrées en France », *Migrants Formation*, n° 91, décembre.
- SOW F. (1991) *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, Dakar, Rapport IFAN, 110 p.
- TARAVELLA L. (1984) *Les femmes migrantes, bibliographie analytique internationale (1965-1983)*, Paris, L'Harmattan, 69 p.
- TIMERA M. (1996) *La famille Soninké*, Paris, Karthala.
- WANE Y. (1966) « La condition sociale de la femme toucouleur », *Bulletin de l'IFAN*, 28, série B, n° 3-4, pp. 771-825.

Bredeloup Sylvie

Femmes de diamantaires en migration : entre isolement et
aisance matérielle

In : Charef D.M. (coord.) Les migrations au féminin

Agadir, 2002: Sud Contact, 151-171. ISBN 20